

Madame,
Monsieur,

En cette période de production des déclarations d'impôts, nous demandons votre collaboration afin de fournir tous les renseignements pertinents et documents nécessaires pour l'année d'imposition 2023. Le respect de ces directives est essentiel pour permettre à notre personnel de traiter efficacement votre dossier.

Si vous souhaitez nous transmettre vos documents de façon électronique, l'utilisation de votre **portail sécurisé** est indispensable pour nous transmettre vos documents de façon sécuritaire, afin de respecter les directives de la Loi 25 - *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Visitez notre site web au <https://girardassocies.com> – section **PORTAIL CLIENT** (si vous n'avez pas activé votre portail l'an dernier, envoyez-nous une demande à : impots@girardassocies.com).

Pour aider à la préparation de votre déclaration, nous mettons à votre disposition un questionnaire d'impôts simplifié à compléter sur votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent. Pour accéder au questionnaire, cliquez ou copiez le lien suivant :

<https://forms.office.com/r/AQrjxWhiQ4>

Voici quelques petites règles de base pour vous guider :

- a) Attendez d'avoir reçu tous vos documents avant de les déposer sur le portail. Vous pouvez déposer plusieurs fichiers avant de cliquer sur le bouton « Téléverser des fichiers ».
- b) Seuls les fichiers PDF, Excel ou Word sont acceptés (**AUCUNE PHOTO**);
- c) Pour les propriétaires d'immeubles locatifs et travailleurs autonomes, utilisez les feuilles de travail disponibles sur notre site internet (<https://girardassocies.com> – section **IMPÔTS**) afin de présenter vos revenus et dépenses de façon appropriée;
- d) Obtenez de votre pharmacien le relevé annuel **détaillé** de vos prescriptions;
- e) Si vous êtes couverts par une assurance privée de soins de santé, obtenez le relevé **détaillé** des frais engagés durant l'année (on vous rappelle que la massothérapie n'est pas un soin de santé admissible);
- f) Obtenez de votre courtier votre trousse fiscale annuelle (incluant le bilan de revenu étranger – T1135 et le sommaire des gains et pertes réalisés) et assurez-vous que nous sommes autorisés à le contacter si nécessaire.

Pour les travailleurs autonomes et les propriétaires d'immeuble(s) à revenu, voici trois courtes capsules vidéo qui pourront répondre à certaines de vos questions:

Travailleur autonome : <https://youtu.be/4LVrRnyQF8o>
Propriétaire d'immeuble(s) à revenu : <https://youtu.be/7htjxmeaUYE>
Bureau à domicile : <https://youtu.be/rXGCltmRvdM>

Nous recevons une très grande quantité de courriels, d'appels téléphoniques et de correspondances diverses durant la saison des impôts. Il est donc possible que nous ne puissions vous répondre aussi rapidement que nous le souhaiterions. Soyez indulgent, notre personnel fait de son mieux pour assurer un service rapide et efficace.

Lorsque la préparation de vos déclarations d'impôts sera terminée, vous recevrez des autorisations de transmission (T183 et TP-1000) à signer électroniquement ou par la poste. Veuillez les signer et les retourner le plus rapidement possible. **Aucune donnée ne sera transmise aux agences de revenu tant que nous n'aurons pas obtenu vos signatures.**

Nous attendons vos documents **le plus tôt possible** afin de nous donner le temps de compléter vos déclarations fiscales **avant le 30 avril**. Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous remercions à l'avance de votre attention, et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Giard + Associés CPA inc